SAINT-JEAN
DE BRAYE

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Publié le 22/12/2022

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune de Saint-Jean de Braye

DECISION n°2022/316
Tarifs du Pôle Vie associative, Sportive, Culturelle et Engagement républicain

7.1 – finances locales – décisions budgétaires

Le maire,

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mai 2022 en ce qu'elle autorise le maire à instaurer et à fixer, dans la limite de 3000 euros hors taxe, par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisée,

DECIDE

Article 1er : La présente décision abroge la décision 2021/218 du 7 septembre 2021.

Article 2 : Les tarifs du Pôle vie associative, sportive, culturelle et engagement républicain sont fixés comme suit à compter du 2 Janvier 2023 :

I – MODALITES POUR LES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES :

Pour une même salle, les tarifs dépendent de la catégorie d'utilisation :

Salles municipales (hors salle des fêtes)

Catégorie 1	**Catégorie 2**	**Catégorie 3**
Cuisine non utilisée	Cuisine utilisée Utilisation sur un créneau de 5h maximum	Cuisine utilisée Utilisation durant un créneau supérieur à 5 h

Salle des fêtes

La salle des fêtes fait l'objet de tarifs spécifiques afin d'optimiser son utilisation. Elle fait l'objet de seulement deux catégories : l'utilisation est déclinée en journée et soirée. Pour être au plus proche des différentes configurations de prêts constatés, les tarifs proposent une location de la verrière seule, une location du bâtiment complet avec ou sans technicien. De même les locations pour les Abraysiens en soirée ne sont pas proposées.
La caution est de 1000 € TTC pour toute location de la salle des fêtes.

Catégorie 1 Utilisation de l'équipement jusqu'à 21h maximum	**Catégorie 2** Utilisation de l'équipement au-delà de 21h

Tarifs complémentaires des salles

Jours supplémentaires	50 % du tarif à partir de la 2ème journée 20 % du tarif à partir de la 3ème journée
Dépassement de durée d'utilisation	30 % du tarif par heure dépassée
Forfait technicien externe	357 € TTC
Forfait technicien interne*	163 € TTC

* ce forfait de **163 €** sera demandé par manifestation pour une 'régie d'accueil' (utilisation du matériel scénique de la salle accompagnée par le personnel ville) ou pour une régie simple (un ou deux micros, et/ou diffusion de musique, et/ou éclairage plein feu de la scène, ou vidéo projection).

II – TARIFS DES SALLES MUNICIPALES :

SALLE DES FETES

	TARIFS TTC EN EUROS		
	VERRIERE	**Salle complète**	
		sans prestation Technique	**avec prestation Technique simple**
Particuliers abraysiens (hors mariages, baptêmes, anniversaires…)			
Catégorie 1 (jusqu'à 21h)	238	409	527
Catégorie 2 (au delà de 21h)	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Associations, entreprises et autres structures abraysiennes			
Catégorie 1 (jusqu'à 21h)	115	233	351
Catégorie 2 (au delà de 21h)	**233**	409	584

Entreprises, particuliers, associations et autres structures hors commune			
Catégorie 1 (jusqu'à 21h)	433	761	937
Catégorie 2 (au delà de 21h)	731	1113	1406

SALLE JEAN-BAPTISTE CLEMENT

TARIFS TTC EN EUROS	
Particuliers, entreprises et autres structures abraysiennes	
Catégorie 1	124
Catégorie 2	242
Catégorie 3	358
Caution	400
Association abraysienne*	
Catégorie 1	gratuit
Catégorie 2	124
Catégorie 3	177
Entreprises, particuliers et associations hors commune	
Catégorie 1	206
Catégorie 2	409
Catégorie 3	588
Caution	400

POMME DE PIN

TARIFS TTC EN EUROS	
Particuliers, entreprises et autres structures abraysiennes	
Catégorie 2	93
Catégorie 3	152
Caution	400
Association abraysienne*	
Catégorie 2	53
Catégorie 3	71

Entreprises, particuliers et associations hors commune	
Catégorie 2	150
Catégorie 3	242
Caution	400

PICARDIERE

TARIFS TTC EN EUROS	
Particuliers, entreprises et autres structures abraysiennes	
Catégorie 2	242
Catégorie 3	358
Caution	400
Associations abraysiennes*	
Catégorie 2	124
Catégorie 3	177
Entreprises, particuliers et associations hors commune	
Catégorie 2	409
Catégorie 3	588
Caution	400

MARCEL JORIOT (festivités)

Associations abraysiennes*	Tarifs TTC en euros
Catégorie 1	gratuit
Catégorie 2	238
Catégorie 3	481

*Les associations peuvent bénéficier une fois par an de la gratuité d'une salle (sauf la salle des fêtes).

SALLES MUNICIPALES : René Cassin

Les salles René Cassin ne sont pas destinées à la location le soir et/ou sur des week-ends pour des évènements festifs (les salles Picardière, Pomme de pin et Jean-Baptiste Clément sont adaptées à ces besoins).
Un seul tarif est mis en place : **le tarif journée de 8h* à 18h.**
* possibilité d'accéder aux salles plus tôt sur demande suivant des cas particuliers

	Salles René Cassin 1, 2 et 3	Tarifs TTC en euros
Commune	Particuliers, Associations, entreprises et autres structures abraysiennes	77
Hors commune	Particuliers, Associations, entreprises	109

III - TARIFS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS :

- ***Piscine l'Õbraysie***

	Commune*		Hors commune	
	Enfants à partir de 3 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, handicapés, adultes + de 65 ans	Adultes (à partir de 16 ans)	Enfants à partir de 3 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, handicapés, adultes + de 65 ans	Adultes (à partir de 16 ans)
A l'unité :				
1 entrée (valable le jour de l'achat)	2,10 €	3,95 €	2,85 €	5,05 €
10 entrées (validité d'un an à partir de la date d'achat)	16,90 €	33,75 €	24,80 €	45 €
Cartes :				
Trimestrielle (validité de 3 mois à partir de la date d'achat)	60,65 €	84,10 €	101,65 €	112,45 €
10 heures (validité de 3 mois à partir de la date d'achat)	13,40 €	28,20 €	20,25 €	39,85 €
Leçons de natation :				
Cours individuels à partir de 6 ans (apprentissage, perfectionnement et aquaphobie - entrée comprise – forfait 10 leçons de 30 minutes)	106,45 €	134,25 €	181,05 €	212,10 €
Cours collectifs de 6ans à 16 ans (apprentissage et perfectionnement – entrée comprise) – validité un semestre	89,55 €	-	156,30 €	-
Cours collectifs + de 16 ans Perfectionnement - validité un semestre	-	100,50	-	100,50
Leçon supplémentaire au-delà du forfait	9,05 €	10,10 €	15,65 €	16,70 €
Pass Nage (1 adulte + 1 enfant jusqu'à 12 ans)	4,40 €		6,00 €	
	Commune *		Hors commune	
Activités (durée 45min)	Cours à la séance (entrée comprise)		Cours à la séance (entrée comprise)	
Activités aquatiques encadrées (Aquabike)	10,20 €		15,85 €	
Location aquabike (30 min – sur réservation – heures et jours définis)	2,20 €		3,30 €	
Achat carte rechargeable	1,75 €		1,75 €	
Diplôme de natation	1,00 €			
Opérations exceptionnelles	2,00 €			

Spectacle saison culturelle	Gratuit	
*Location du bassin aux extérieurs (sans personnel encadrant)***	90,70 €/h	
*Location du bassin aux extérieurs (avec personnel encadrant)***	132,20 €/h	
Comités d'entreprises* et entreprises domiciliées à Saint-Jean de Braye sans CE* et *****		
	Enfants à partir de 3 ans	Adultes (à partir de 16 ans)
1 entrée	1,85 €	3,70 €
10 entrées	15,35 €	30,45 €

** sur présentation d'un justificatif de domicile*
*** soumis à signature d'une convention*
**** sur présentation d'une demande écrite*

- ***Terrains de Tennis***

	Court de tennis au Petit Bois	Tarif horaire en €
Commune	Particuliers, Associations, entreprises et autres structures abraysiennes	**10 € /h**
Hors commune	Particuliers, Associations, entreprises	**15 € /h**
	Educateurs sportifs sous statut auto-entrepreneur conventionnés avec la ville	**5 € /h**

- ***Locations mobilières et divers***

Pour la facturation aux collèges, la ville se base sur les montants alloués par le Conseil départemental aux collèges pour l'utilisation d'équipements sportifs municipaux. Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés au moment du renouvellement du budget du Conseil départemental. Le barème sera actualisé annuellement avec effet au 1er janvier de l'année civile sur la base de la variation annuelle de l'indice INSEE du coût de la construction. L'actualisation du 1er janvier 2022 était :

- *installation couverte : 9,04 €/heure*
- *installation de plein air : 4,50 €/heure*
- *piscine : 68,19 €/heure*

Pour la facturation aux lycées, la ville se base sur les montants alloués par la Région Centre Val de Loire aux lycées pour l'utilisation d'équipements sportifs municipaux. Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés au moment du renouvellement du budget de la Région Centre Val de Loire.
A compter du 1er septembre 2022, le tarif horaire est de :

- *piscine : 23,17 € la ligne d'eau dans la limite de trois lignes,*
- *gymnase : 10,83 €,*
- *salle de sport : 4,05 €,*
- *stade de base : 16,19 €,*
- *terrain stabilisé ou herbeux : 3,93 €.*

Pour les autres facturations :

- Stade et terrains de football (terrains et vestiaires) - Hors commune : particuliers, associations, entreprises, mairie 20 €/h
- Salle d'escalade, associations avec prestation payante (10 €/h pour un mur, 15 €/h pour deux murs)
- Salle de musculation ; particuliers, associations, entreprises (terrains et vestiaires) 20 €/h

Article 3 : Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire.

Une ampliation en sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Région Centre et du Loiret
- Monsieur le Receveur Percepteur de Saint-Jean de Braye,

A Saint-Jean de Braye, le 19 DEC. 2022

Vanessa SLIMANI,

MAIRIE de St JEAN de BRAYE LOIRET

Maire,
Conseillère départementale du Loiret